

IREPS

Siège social : Etage du dispensaire de M'Tsapéré, Quartier Maévantana
BP 521 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de mois clos le 31/12/2017

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de l'IREPS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'IREPS relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- Le montant des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'IREPS.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'IREPS sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Denis, le 04/12/2018

Le commissaire aux comptes

Dedriche Bédier et associés

Janick BÉDIER


DEDRICHE BÉDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 316	3 316				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	188 913	140 739	48 174	67 131	18 957	28.24
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	513		513	513		
	Total I	192 741	144 055	48 686	67 643	18 957	28.02
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	364		364		364	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				4 000	4 000	100.00
	Autres créances	64 095		64 095	130 697	66 602	50.96
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	251 504		251 504	604 460	352 957	58.39
	Charges constatées d'avance (3)	3 533		3 533	2 312	1 220	52.78
	Total III	319 496		319 496	741 470	421 974	56.91
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	512 237	144 055	368 182	809 113	440 931	54.50

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	318 686	284 809	33 877	11.89
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	357 149	33 877	391 026	NS
	Autres fonds associatifs				
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	38 463	318 686	357 149	112.07
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	159 148	246 953	87 805	35.56
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	159 148	246 953	87 805	35.56
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	23	16	7	44.88
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 171	36 101	16 070	44.51
	Dettes fiscales et sociales	174 287	187 357	13 070	6.98
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	677		677	
	Instruments de trésorerie				
	Total IV	247 497	243 474	4 023	1.65
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	20 338	20 000	338	1.69
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	368 182	809 113	440 931	54.50

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

227 158

223 474

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Conseil et Audit MOI Mayotte

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	2 526		5 264		2 738	52.01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	410 137		629 625		219 489	34.86
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10 060		33 470		23 410	69.94
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	19 659		3 700		15 959	431.33
Total I	442 382		672 059		229 677	34.18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 414		18 315		11 901	64.98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	298 273		262 106		36 167	13.80
Impôts, taxes et versements assimilés	5 972		2 627		3 345	127.31
Salaires et traitements	453 879		387 033		66 846	17.27
Charges sociales	71 491		55 611		15 879	28.55
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 618		20 396		3 222	15.80
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	35 740				35 740	
Total II	895 386		746 089		149 297	20.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	453 004		74 030		378 974	511.92
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	980	1 974	994	50.35
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	980	1 974	994	50.35
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7		7	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7		7	
2. Résultat financier (V-VI)	973	1 974	1 001	50.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	452 031	72 055	379 975	527.34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 146		7 146	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	7 146		7 146	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69		69	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	69		69	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 077		7 077	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	450 508	674 033	223 525	33.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	895 462	746 089	149 373	20.02
Solde intermédiaire	444 954	72 055	372 898	517.52
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	246 953	352 886	105 933	30.02
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	159 148	246 953	87 805	35.56
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	357 149	33 877	391 026	NS

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Tableau de suivi des fonds dédiés	13
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes	15
---	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

149 rue Jules Auber, 97400 Saint-Denis

Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 316		
Installations générales agencements aménagements divers	29 868		1 780
Matériel de transport	78 030		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 355		2 881
TOTAL	184 252		4 661
Prêts, autres immobilisations financières	513		
TOTAL	513		
TOTAL GENERAL	188 081		4 661

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 316	3 316
Installations générales agencements aménagements divers			31 648	31 648
Matériel de transport			78 030	78 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			79 236	79 236
TOTAL			188 913	188 913
Prêts, autres immobilisations financières			513	513
TOTAL			513	513
TOTAL GENERAL			192 741	192 741

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 316			3 316
Installations générales agencements aménagements divers	18 553	4 035		22 588
Matériel de transport	38 458	12 006		50 464
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 110	7 577		67 687
TOTAL	117 122	23 618		140 739
TOTAL GENERAL	120 438	23 618		144 055

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 035				
Matériel de transport	12 006				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 577				
TOTAL	23 618				
TOTAL GENERAL	23 618				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	159 148		
---	---------	--	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	513	513	
Personnel et comptes rattachés	4 907	4 907	
Divers état et autres collectivités publiques	59 188	59 188	
Charges constatées d'avance	3 533	3 533	
TOTAL	68 140	68 140	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	23	23		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 171	52 171		
Personnel et comptes rattachés	25 378	25 378		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 089	141 089		
Autres impôts taxes et assimilés	7 820	7 820		
Autres dettes	677	677		
Produits constatés d'avance	20 338	20 338		
TOTAL	247 497	247 497		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 000			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
APPUI DEVELOPPEMENT 2016	73 353	73 353	73 353		
POLE REG COMPETENCE 2016	93 992	93 992	93 992		
NUTITION 2016	79 609	79 609	79 609		
APPUI DEVELOPPEMENT 2017				67 876	67 876
POLE REG COMPETENCE 2017				91 272	91 272
TOTAL	246 954	246 954	246 954	159 148	159 148

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 ANS
Matériels pédagogique	LINEAIRE	4 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	4 ANS
Mobilier	LINEAIRE	4 ANS

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	42 688
Disponibilités	980
Total	43 668

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 553
Dettes fiscales et sociales	35 849
Total	41 425

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 533
Total	3 533
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 338
Total	20 338

ANNEXE

149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :